

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2026

L'an **deux mil vingt-six, et le 7 mai à 20 h**, le Conseil Municipal de la commune de **BROYE** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-François ALUZE, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-François ALUZE, Maire, Mme Hélène FORTIN, Mme Julie GOUIRAN-PRIEUR, M. Michel LOUIS, M. Michel VILLIER, Adjoints, Mme Françoise BOURGEOIS, Mme Chantal GANDRÉ-LEGRAND, Mme Martine EUVRARD, Mme Agnès HUART (après la délibération n° 044), M. Armand CLITON, M. Wilfried LAROCHE (après la délibération n° 044), M. Daniel LUPI et M. Gabin VANNIER, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir : Mme Marie-Laure RICHAUD à M. Gabin VANNIER.

Etait excusé : M. Cédric CLERC

Secrétaire de séance : M. Gabin VANNIER

Ordre du jour :

Nomination du secrétaire de séance
Arrêt du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026
Demandes de subvention
Demandes de concession au cimetière communal
Composition de la Commission de contrôle des listes électorales
Travaux de réhabilitation thermique de la Mairie
Questions diverses

Délibération n° 2026/05/042

Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Gabin VANNIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 2026/05/043

Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 avril 2026

Le projet de procès-verbal a été adressé à chaque Conseiller Municipal, il est soumis à l'adoption du Conseil.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026.

Délibération n° 2026/05/044

Attribution de subventions

Le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, les conseillers votent les subventions suivantes :

SUBVENTIONS ANNUELLES

- Comité FNACA Broye Mesvres : 100 € (sauf Jean-François ALUZE qui s'est retiré et n'a pas pris part au vote)

Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- Coopérative scolaire pour la sortie du cours élémentaire au Château de la Verrerie au Creusot et au Musée de la Mine à Blanzay : 657 €

Pour : 12 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Jeunes Agriculteurs St Léger sous Beuvray/Mesvres pour la fête de l'Agriculture à Etang sur Arroux les 8 et 9 août 2026 : 50 €

Pour : 10 - Abstention : 2 - Contre : 0

Demandes de concessions au cimetière communal

Le Maire fait part de deux demandes d'acquisition de concession dans le cimetière communal. Après échange, il est décidé de ne pas donner suite à la première au motif que le demandeur n'est pas contribuable sur la commune et ne peut acquérir une concession nouvelle, et d'autoriser la seconde à être inhumée dans la concession familiale de ses parents.

Composition de la Commission de Contrôle des Listes Electorales

A la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux, le Maire indique qu'il convient de procéder à la recomposition de la Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE).

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025, la composition des CCLE dépend du nombre de listes représentées au Conseil Municipal.

En présence de deux listes, la commission comprend trois Conseillers Municipaux issus de la liste majoritaire et deux Conseillers Municipaux issus de la liste minoritaire (dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires) à l'exception du Maire et des Adjointes titulaires d'une délégation.

Ainsi Mme François BOURGEOIS, Mme Chantal GANDRÉ-LEGRAND, Mme Agnès HUART, M. Armand CLITON et Mme Martine EUVRARD sont proposés pour être nommés par arrêté du Préfet.

Travaux de réhabilitation thermique de la Mairie

Le Maire fait le point sur le dossier et répond aux interrogations.

QUESTIONS DIVERSES – COMMUNICATIONS

Dans le cadre de la modernisation des infrastructures de télécommunication et de l'arrêt progressif du réseau cuivre sur l'ensemble du territoire d'ici à 2030, il devient indispensable de se prononcer sur le devenir des deux dernières lignes analogiques qui alimentent la Salle des fêtes et l'Agence Postale.

Après discussion, la ligne qui alimente la Salle des fêtes sera fermée et il sera demandé à Orange (fournisseur actuel) d'envisager la bascule de la ligne de l'Agence Postale sur les installations de la Mairie.

Une communication sera faite auprès des habitants pour les alerter sur la date de l'arrêt du réseau cuivre.

Le Petit Broyant est en cours de rédaction et sera distribué début juin. Les Conseillers devront se répartir les secteurs de distribution.

Il est évoqué la présence des barrières vauban Rue du Morvan, installées pour pallier aux éventuelles chutes de tuiles, qui deviennent gênantes lors du croisement de deux véhicules.

C'est un bâtiment qui est en cours de cession dans le cadre d'une succession. Les travaux seront réalisés après la cession.

Les travaux de reprise de l'effondrement Rue du Morvan présentent plusieurs remarques : tuyau retiré entre la route et la petite carrière et dégradation du goudron en bordure de route.

Le broyeur est actuellement en panne et a été emmené à Autun pour l'établissement d'un devis.

Des arbres gênants la circulation sont signalés à Charneau et à Chapey. Il sera demandé aux propriétaires de les élaguer.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est programmée le vendredi 5 juin 2026 à 20 h.

La délibération 2026/05/042 a été examinée au cours de cette séance à laquelle étaient présents, M. Jean-François ALUZE, Maire, Mme Hélène FORTIN, Mme Julie GOUIRAN-PRIEUR, M. Michel LOUIS, M. Michel VILLIER, Adjointes, Mme Françoise BOURGEOIS, Mme Chantal GANDRÉ, Mme Martine EUVRARD, Mme Agnès HUART (après la délibération n° 044), M. Armand CLITON, M. Wilfried LAROCHE (après la délibération n° 044), M. Daniel LUPI et M. Gabin VANNIER, Conseillers Municipaux.

Le secrétaire de séance

M. Gabin VANNIER

Le Maire

M. Jean-François ALUZE

